

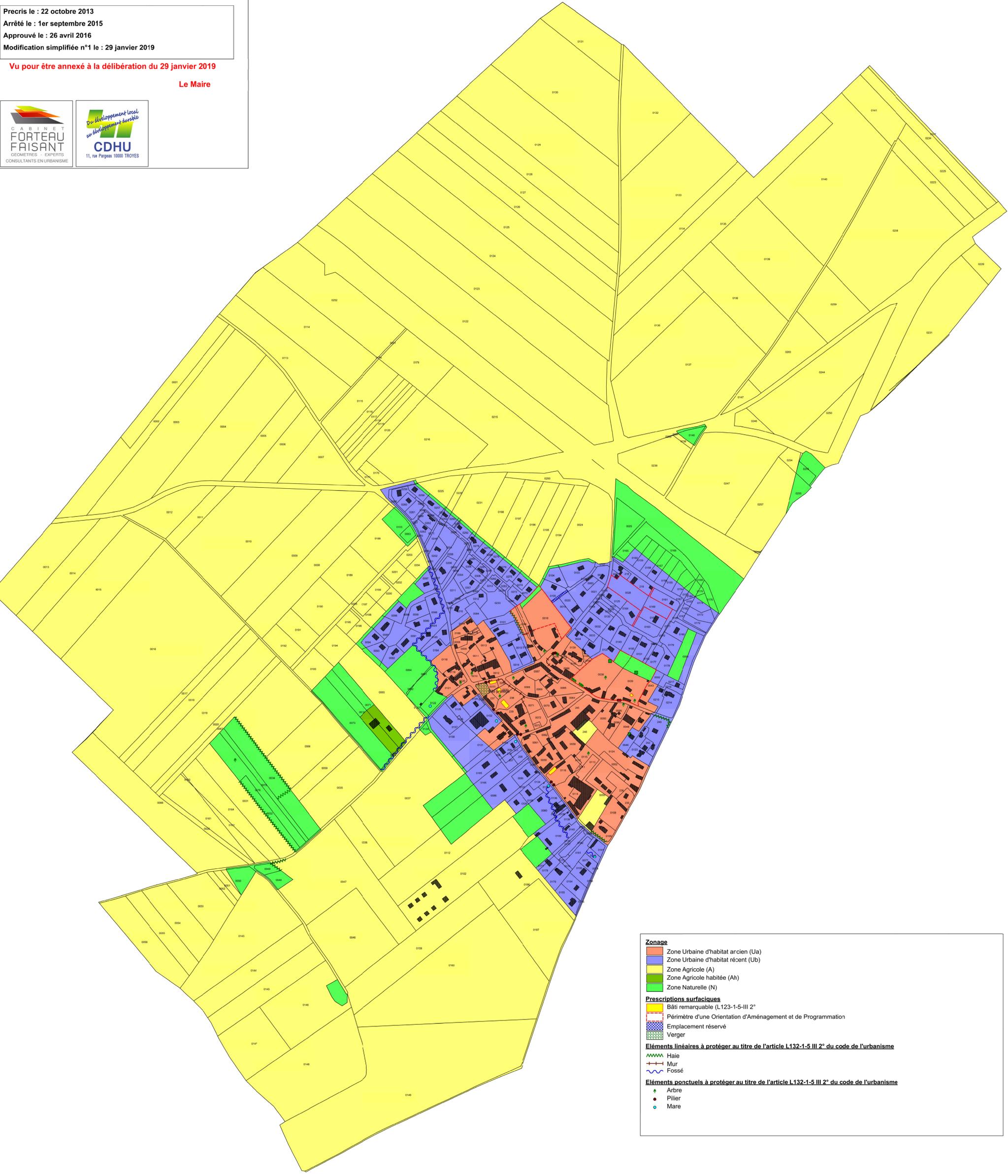


Pièce 5 - Document graphique
(1/3000e)

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE LA HEUNIERE

Précis le : 22 octobre 2013
Arrêté le : 1er septembre 2015
Approuvé le : 26 avril 2016
Modification simplifiée n°1 le : 29 janvier 2019

Vu pour être annexé à la délibération du 29 janvier 2019
Le Maire



Zonage

- Zone Urbaine d'habitat ancien (Ua)
- Zone Urbaine d'habitat récent (Ub)
- Zone Agricole (A)
- Zone Agricole habitée (Ah)
- Zone Naturelle (N)

Prescriptions surfaciques

- Bâti remarquable (L.123-1-5-III 2°)
- Périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Verger

Éléments linéaires à protéger au titre de l'article L132-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

- Haie
- Mur
- Fossé

Éléments ponctuels à protéger au titre de l'article L132-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

- Arbre
- Pilier
- Mare